Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_30-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02/03/2026

Délibération n°8

L'an deux mille vingt-six, lundi deux mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, Loïc L'HARIDON, délégué de Redon, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Bertrand, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laëtitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Denis HUET, délégué de Rieux

Secrétaire de séance : Hubert DU PLESSIS

AMENAGEMENT - VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS « RED »

La présente délibération a pour objet d'approuver un complément à la grille tarifaire du futur service de location longue durée de Vélo à Assistance Électrique.



Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Communautaire délégué,

REDON Agglomération déploie sa stratégie mobilités votée en juillet 2024. Après la mise en service du réseau de transport urbain et de transport sur réservation sous la marque « RED » le 1er septembre 2025, l'Agglomération poursuit le déploiement de ses offres de mobilités afin de proposer un panel d'alternatives à la voiture individuelle. Un service de location de vélo longue durée pour l'ensemble des habitants et salariés de l'agglomération.

Au démarrage du service, une flotte de 150 vélos seront disponibles, avec une évolution du nombre de vélos dans les prochaines années permettant d'atteindre un seuil de 500 vélos accessibles sur le territoire.

Afin de faciliter l'accès au service, les usagers auront la possibilité de retirer ou remettre leur vélo :

- au local principal du service situé sur la zone Cap Nord de Redon ;
- sur les Pôles Relai de Pipriac, Allaire, Guémené-Penfao et Plessé, en réservant un créneau de passage du service mobile selon un calendrier annuel prédéfini (1 passage mensuel par commune, le mercredi après-midi) ;
- directement à leur domicile, si les conditions le permettent. Cette dernière option est considérée comme un supplément au tarif de location car elle constitue un service supplémentaire et individualisé dont l'organisation n'est pas neutre sur le fonctionnement du service.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_30-DE

Afin d'encadrer les conditions, notamment financière pour l'usager, le tarif de cette prestation est arrêté à 32,50 € par trajet.

En complément, et afin d'encourager la pratique pour les familles avec enfant, il est proposé de pouvoir louer un siège enfant, à un tarif préalablement défini.

Ainsi, sur la base de la grille tarifaire encadrée par la délibération CC_2025_201 du Conseil communautaire du 15 décembre 2025, la grille tarifaire est complétée et mise à jour comme détaillé ci-après :

Type de matériel	Tarifs	Durée de location		
		3 mois	6 mois	Annuel
Vélo à Assistance Électrique	Plein tarif	90 €	150 €	250 €
Vélo à Assistance Électrique	Tarif social (50 %)	45 €	75 €	125 €
Vélo à Assistance Électrique Longtail	Plein tarif	180 €	300 €	
Vélo à Assistance Électrique Longtail	Tarif social (50%)	90 €	150 €	
Siège Enfant (supplément)	5€ les 3 mois			
Prise ou retour du vélo à domicile (supplément)	32,50€ le déplacement unitaire			

A noter que la tarification sociale (réduction de 50%), qui concerne les personnes en recherche d'emploi, les personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), les - 16-18ans, étudiants et apprentis, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les bénéficiaires de l'allocation Allocation Adulte Handicapé (AAH), les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et les demandeurs d'asile, ne sera pas applicable sur les suppléments.

VU la délibération CC_2017_082 du Conseil Communautaire du 12 juin 2017 faisant acte de l'évolution des statuts de REDON Agglomération et donc de sa qualité d'AOM ;

VU la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (loi LOM) ;

VU la délibération CC_2024_93 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2024 approuvant la Stratégie Mobilités 2024-2032 ;

VU la délibération CC_2025_201 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025 approuvant la grille tarifaire du service de location longue durée de vélos RED ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Mobilités en date du 16 février 2026 sur la grille tarifaire ;

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Axe 2 – Relever les défis de la transition écologique : déployer une offre de mobilité durable

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver les compléments à la grille tarifaire du service de location longue durée de vélos « RED » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_30-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 02/03/2026

Le Secrétaire de séance,
Hubert DU PLESSIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34